«elle, et enfin par le général André, qui s'est exprimé comme il suit :

Messieurs,

Le monument que nous inaugurons aujourd'hui est un monument de foi et d'espérance.

Il me rappellera pas seulement les grandes actions de certains qui vinrent le jour dans le département de la Meuse et illustrèrent leur berceau par les hauts faits que l'Histoire a enregistrés.

Ceux-là ont déjà reçu leur récompense, faite de la reconnaissance de leurs concitoyens et des honneurs qui leur furent décernés de leur vivant.

De ces hommes hautement connus et glorifiés, je dirai peu de choses.

Le département de la Meuse, depuis qu'il forme un boulevard avancé de la défense française, a montré qu'il est digne de cette situation périlleuse et qu'il tient à honneur de toujours prouver son ardent patriotisme.

De même que les départements voisins, le département de la Meuse a fourni depuis un siècle à la France un contingent particulièrement élevé de soldats. Il a donné à l'armée 25 officiers généraux, dont un grand nombre rendirent les plus éminents services au pays. Actuellement encore, 21 généraux comptent dans nos rangs et travaillent au relèvement de la patrie.

Ai-je besoin de rappeler les hauts faits de tous ces hommes de talent qui nous précédèrent dans le chemin de l'honneur? Vous les connaissez tous, — vous savez leurs élans d'enthousiasme et leurs actions d'éclat.

Ici, à Bar-le-Duc, s'élève la statue du Bayard moderne, je veux dire le maréchal Oudinot, qui, après les admirables exploits d'Ostrolenka et de Friedland, fut présenté sous ce titre glorieux par Napoléon à l'empereur Alexandre Ier.

Oudinot fit partie de ces ardentes phalanges de volontaires qui se précipitèrent en 1792 aux frontières de la patrie en danger.

Il fut l'un des premiers chefs des redoutables bataillons de volontaires de la Meuse, qui s'illustrèrent en maintes circonstances dans la lutte gigantesque de la première République contre l'Europe coalisée.

Oudinot restera le type de la bravoure, et ses concitoyens citeront toujours avec orgueil les trente-deux blessures qui firent couler sang généreux sang sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Ici encore, s'élève la statue du brillant général de cavalerie Exelmans, qui s'envola des rangs de seize ans pour courir à l'ennemi : Crémone, Wertingen, Austerlitz, Eylau, la Moskowa sont des noms qui rappellent autant de pages étincelantes de la vie d'Exelmans.

Gérard, né à Damvillers, fut, lui aussi, un de ces enthousiastes volontaires de 1792, qui ne craignirent pas d'aborder les vieilles troupes dogmatiques de la coalition et leur prouvèrent qu'un ardent amour de la patrie supplée à tout sur les champs de bataille.

Plus près de nous, nous saluons avec respect les grandes et simples figures des Marguerite, des Colson, des Blaise. Qui ne se rappelle avec une profonde émotion les glorieuses chevauchées de Marguerite, le chasseur d'Afrique, de cet illustre cavalier léger créé par l'Algérie?

Honorons, messieurs, le nom de ces hommes éminents, étudions leurs actes comme des modèles, méditons leurs enseignements, car le passé, quelque lointain qu'il soit, reste toujours la leçon de l'avenir. Mais, ainsi que je le disais en commençant, ces nobles devanciers ont reçu, chacun dans une mesure appropriée, le tribut de reconnaissance auquel ils ont droit.

Le monument qui se dresse devant nous est élevé à la mémoire des enfants de la Meuse morts pour la patrie; il ne fait aucune distinction; il ne choisit pas tel ou tel pour en faire l'éloge particulier; il offre un caractère de reconnaissance plus complet, plus désintéressé et qui va plus profondément au cœur.

Ce sont les humbles qu'il entend honorer aujourd'hui; ce sont les obscurs soldats, les héros anonymes, qu'il veut rappeler à notre souvenir.

C'est par milliers qu'ils tombèrent sous les coups de l'ennemi, ces généreux enfants de la Meuse.

Pour s'élancer à la frontière, ils ne s'embarrassèrent point de raisons, ils n'écoutèrent que l'ordre de leur cœur : l'ennemi était à nos portes, cela leur suffit.

Tous, depuis les volontaires de 1792 jusqu'aux mobiles de 1870, sans oublier ceux qui jonchèrent le sol autour du drapeau tricolore sur les terres lointaines de notre domaine colonial, tous firent noblement, héroïquement leur devoir.

Je dis « héroïquement », car ils n'obéirent qu'au plus pur, au plus élevé de tous les sentiments : au patriotisme.

Ils ne furent pas entraînés par l'espoir des récompenses, par l'appât des honneurs; ils ne furent poussés par aucun de ces excitants, objets d'une âpreté malsaine. Non, ils n'avaient qu'une idée en tête, un sentiment au cœur : l'amour de la patrie.

Sublime désintéressement, qu'il faut mettre hautement en relief et qui a droit à notre religieux respect.

« Est-ce à dire, — c'est Michelet qui parle, messieurs — que ces hommes obscurs, qui firent dans leur simplicité tant de grandes choses, en réclament le salaire, qu'ils s'indignent du silence de l'histoire dans leur tombe inconnue? Non, ce qu'ils ont voulu, ils l'ont : suivre leur devoir, servir la patrie, voilà tout ce qu'ils demandaient. Ils ont emporté cela avec eux; leur journée est faite, ils reposent, bons ouvriers de la guerre, paisibles comme la nature qui meurit les champs de bataille où *ils se sont endormis*. Mais, s'ils peuvent être satisfaits, nous, nous ne devons pas l'être. C'est notre œuvre à nous, leurs frères, de renouveler leur mémoire, d'exhumer leur souvenir, trop longtemps absorbé dans la gloire de quelques-uns.

Oui, messieurs, c'est notre œuvre à nous, soldats, héritiers de leur gloire, de faire revivre dans les âmes françaises les heures de dévouement, d'abnégation et d'héroïsme que vécurent nos frères d'armes!

C'est à eux que la France a dû de déployer triomphalement son drapeau au travers de l'Europe entière, c'est à eux aussi que la France a dû, dans les jours terribles de 1870, d'inspirer le respect à ses rudes adversaires et de conserver intact son patrimoine d'honneur.

Rappelons-nous toujours leurs labeurs, leurs souffrances, endurées si courageusement par le froid glacial ou la chaleur stupéfiante. Voyez-les attentifs à la voix de leurs chefs, détachés de tout intérêt matériel, marcher sans hésitation, simples mais grands, sous la pluie des projectiles, au sein de l'atmosphère ébranlée par le tonnerre du canon. Ils vont, ils avancent, ils se précipitent... Ils tombent frappés, sans une plainte, sans un mot d'amertume : c'est pour la France!

Ils restent là où ils sont tombés, pauvres héros sans histoire! Leur seule récompense a été l'accomplissement du devoir : la patrie leur a demandé la vie, ils l'ont donnée!

Pensons à eux toujours, messieurs, revivons leurs durs souffrances, leurs purs enthousiasmes, pour fortifier nos cœurs et les élever à la hauteur des tâches difficiles que l'avenir nous tient en réserve.

L'héroïsme de nos frères, qui dorment leur dernier sommeil, ne sera pas stérile.

L'amour de la patrie est une fleur que l'on cultive dans notre beau pays de France, avec une tendre et puissante sollicitude.

En dépit de certaines déclamations, le patriotisme n'y est point l'apanage de quelques-uns; il est la vertu commune de tous. Les enfants du même sol, les fils de la même mère n'ont pas le droit de s'exclure mutuellement de la communion patriotique.

L'amour de la patrie, compris dans sa plus haute acception, et il le sera, supprimera toutes les obscurités, toutes les hésitations, tous les sophismes, et avec lui le devoir apparaîtra plus clair et lumineux.

Le jour où la France devrait faire usage de ses armes pour défendre de territoire menacé, le patriotisme opérerait spontanément la convergence de tous les efforts vers le but commun. Alors, comme jadis, la nation tout entière se lèverait, elle montrerait qu'elle a su mettre à profit les leçons du passé et les exemples légués par des héroïques soldats dont nous honorons aujourd'hui la mémoire.

J'avais donc raison d'appeler ce monument une œuvre de foi et d'espérance, puisqu'il exprime la foi inébranlable et l'espérance affermies dans les destinées de la patrie.

Par ma voix, l'armée française salue ses anciens de la Meuse, morts au champ d'honneur!

De longs applaudissements, accompagnés des cris de : « Vive l'armée! » et « Vive la République! » ont suivi ce patriotique discours, puis le ministre s'est dirigé vers la gare, d'où il est parti à cinq heures et demie.

Le soir, des illuminations générales, bals publics, concerts, ont retenu bien avant dans la nuit les nombreux visiteurs venus pour fêter les enfants de la Meuse.

Les décorations ci-après ont été décernées au sujet de cette fête par le ministre de l'instruction publique :

Officiers de l'instruction publique :

MM. le docteur Ficatier, médecin municipal, et Paquet, professeur de physique et de chimie au lycée.

Officiers d'académie :

MM. Arnould, secrétaire en chef de la mairie; André, commissaire général du monument des Enfants de la Meuse; Gérard, instituteur à Sassey; Landmann, aumônier du lycée; Godefroy, chef de division à la préfecture de la Meuse.

Le banquet des mécaniciens-chauffeurs

M. Waldeck-Rousseau a présidé hier, à Saint-Mandé, au Salon des Familles, le banquet de la Fédération des mécaniciens, chauffeurs, électriciens, auquel assistaient 400 convives.

Le président du conseil a été très acclamé et deux jeunes filles lui ont remis une corbeille de roses offerte par la fédération à Mme Waldeck-Rousseau.

Au dessert, M. Guimbert, président de la fédération, remercie M. Waldeck-Rousseau et appelle son attention sur la fausse interprétation de la circulaire Pierre Baudin, « qui aggrave les conditions du travail des mécaniciens de chemins de fer, au lieu de les améliorer, comme le désirait le ministre ». Il demande ensuite qu'on étende à l'industrie privée l'arrêté du commissionnement prescrit pour les locomobiles et autres générateurs, fonctionnant sur la voie publique.

Le président du conseil se lève ensuite et prononce une allocution vivement applaudie. Il dit la satisfaction qu'il éprouve à se trouver au milieu des membres de cette fédération ouvrière, qui a rendu déjà de si grands services à la corporation des mécaniciens et chauffeurs. Il se félicite « d'avoir pu contribuer à donner à la classe ouvrière cette charte de liberté et ce titre d'affranchissement » qu'est la loi de 1884 sur les syndicats professionnels :

S'il fallait, messieurs, dit-il, une preuve que l'œuvre que nous avons accomplie était bonne, nulle démonstration ne saurait être plus forte que celle qui nous est apportée par l'exemple de votre association. Il n'en est pas de plus grande, de plus puissante non seulement par le nombre, mais encore par les exemples qu'elle a su donner, aussi bien que par ses ressources. Il n'en est pas, non plus, qui ait montré plus d'esprit d'ordre, plus d'attachement à cette vérité fondamentale qui veut qu'il n'y ait pas de progrès durable conquis en dehors des voies légales et pacifiques. (Applaudissements prolongés.)

Après avoir rendu un hommage à la dangereuse et noble profession de mécanicien de chemin de fer, M. Waldeck-Rousseau répond aux desiderata exprimés par M. Guimbert :

C'est, dit-il, messieurs, parce que votre tâche est lourde qu'elle doit être limitée, limitée dans la proportion qu'exigent et la raison, et l'humanité, et la justice personnelle, et le souci de l'intérêt public. (Applaudissements.)

Il reconnaît que l'application de la circulaire du 4 novembre 1899 n'a pas répondu sur certains points aux intentions du gouvernement, et déclare que, s'étant entretenu de cela avec le ministre des travaux publics, il peut annoncer aux mécaniciens et chauffeurs qu'ils ont déjà cause gagnée. Le président du conseil énumère ensuite des réformes à faire : les heures de réserve ne doivent pas être assimilées à des heures de repos; les vingt-quatre heures ordinaires de repos décadaire ne doivent pour aucun motif être diminuées et devraient être au contraire augmentées proportionnellement à l'augmentation du travail.

L'orateur promet de défendre la cause des mécaniciens et termine sur ces mots :

C'est, messieurs, dans cette pensée d'une collaboration nécessaire entre les pouvoirs publics et un grand service comme celui auquel vous appartenez, que je vous demande la permission de boire cordialement, du fond du cœur, au nouveau légionnaire, M. Lafargue, et M. Lorang, et d'une façon plus générale à la fédération des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer et de l'industrie.

Nous avons annoncé, hier, que le président de la République avait remis, à la Sorbonne, les insignes de la Légion d'honneur à M. Lafargue, ingénieur électricien, secrétaire général adjoint de la Fédération. D'autres professeurs de cette association ont bénéficié de distinctions honorifiques. MM. Anger et Clairbout ont été nommés officiers de l'instruction publique et MM. Dumeau et Cazol ont été nommés officiers d'académie.

Le congrès international des mineurs

Le congrès international annuel des ouvriers mineurs s'est ouvert aujourd'hui à, une heure, à la salle des Sociétés savantes, rue Danton.

Il comprend des délégués français, anglais, allemands, belges et autrichiens.

De toutes les corporations, celle des mineurs est, on le sait, la mieux organisée. Chaque nation minière, sauf la Russie et l'Espagne, où la liberté syndicale n'existe pas, a un ou plusieurs syndicats fédérés nationalement entre eux, d'abord, et internationalement ensuite.

En Angleterre, les mineurs sont groupés dans trois associations centrales : 1° la « Miner's federation », ayant à sa tête MM. V. Pickard et Woods, députés à la Chambre des communes. Elle comprend les mineurs du Yorkshire, du Lancashire et du Chestershire, des Midlands et de l'Ecosse; 2° la Fédération des mineurs du pays de Galles, dirigée par M. Abraham, également membre de la Chambre des communes; 3° l'Union des mineurs du Northumberland, dirigée par MM. Wilson, Fenwich, Burt et Ralph Young.

Depuis deux ans, la Fédération du pays de Galles a fusionné avec la « Miner's federation ». Par contre, l'Union de Northumberland, qui s'était toujours séparée des autres organisations sur le principe de la journée de huit heures dont elle est l'adversaire, a rompu toute relation avec elles et, cette année, n'est pas représentée au congrès. Cette fédération compte environ 90,000 membres; les deux autres en comptent environ 600,000.

En Belgique, les mineurs sont aussi solidement groupés dans des syndicats qui possèdent des sociétés coopératives. Les syndicats ne comprennent pourtant que 120,000 hommes environ, qui obéissent à la direction des députés Cavrot, Callewaert, Mariolle, etc.

Il y a, en Allemagne, 2 sortes de syndicats de mineurs : les syndicats catholiques et les syndicats socialistes. Autrefois, ces derniers seuls envoyaient des délégués dans les congrès internationaux. Depuis l'année dernière, les syndicats catholiques y adhèrent également, ce qui porte à 250,000 environ le nombre de mineurs allemands représentés au présent congrès.

En Autriche, les mineurs sont moins bien organisés. On en compte néanmoins une centaine de mille qui sont groupés dans des syndicats.

Enfin, on sait qu'en France les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, de la Loire, du Tarn et du Gard forment des syndicats régionaux fédérés entre eux. Le nombre de leurs adhérents est approximativement de 120 à 130,000 et leurs principaux militants sont MM. Basly et Lamendin, députés, Evrard, Rondet, Coste et Calvignac.

Voici l'ordre du jour du congrès international, avec la désignation des nations qui ont proposé des questions qui le composent :

La journée de huit heures

Miner's Fédération et la France. — Que nous supportons la journée légale de huit heures y compris l'entrée et la sortie des puits et aussi pour les travailleurs de la surface.

La question de salaire

La France et la Grande-Bretagne. — Ce congrès est d'avis que le temps est venu pour toutes les nationalités de fixer un salaire minimum.

Responsabilité des patrons

La Grande-Bretagne. — Que les patrons soient tenus responsables pour tous les accidents qui arrivent aux ouvriers qu'ils emploient dans les mines ou autour des mines.

La France. — Modification de la loi sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.

La Belgique. — Accidents dans les mines. Statistiques par pays. Moyens à employer pour en diminuer le nombre.

Les caisses de retraites, etc.

La Grande-Bretagne. — Ce congrès est d'avis que les gouvernements de tous les pays doivent s'occuper à créer de bonnes lois concernant les caisses de retraites pour les mineurs. Qu'une pension sera accordée au mineur âgé et infirme dès qu'il aura atteint l'âge de soixante ans.

La France. — Modifications de la loi sur les caisses de secours et de retraites.

Réglementation de la production

La Belgique. — Réglementation internationale de la production; avant-projet; nomination d'une commission spéciale.

Nationalisation des mines

La France. — Nationalisation des mines et reprise de celles inexploitées par les associations ouvrières (ou syndicats ouvriers) ou forcer les concessionnaires à exploiter.

La Belgique. — N'y a-t-il pas lieu de créer un mouvement dans chaque pays pour obtenir la nationalisation des mines; avantages de la nationalisation.

La France. — Institution de prud'hommes mineurs.

L'examen et le contrôle du salaire

La France. — Que les exploitants des mines remettent aux syndicats des mineurs un carnet des salaires payés, en indiquant les descentes et les heures de travail, de l'entrée à la sortie des puits.

La Belgique. — Examen par pays du taux des salaires des mineurs de toutes catégories tant du jour que du fond. Les salaires ont-ils suivi la progression du prix des charbons et des bénéfices des charbonnages?

La Belgique. — Y a-t-il lieu pour les mineurs de chaque pays de réclamer une augmentation de salaires en rapport avec les prix des charbons et les bénéfices des charbonnages? Dans l'affirmative indiquer le taux d'augmentation qui sera réclamé, les moyens à employer pour créer un mouvement d'ensemble des mineurs de tous les pays ainsi que la voie à suivre pour aboutir au succès.

La Belgique. — Examen de la situation de l'industrie charbonnière de chaque pays, progression du prix des charbons et des bénéfices depuis cinq ans.

La Belgique. — Règlement des mines, mesures relatives à la descente, à la remonte, à l'exploitation, aérage, grisou, à l'emploi de la poudre. Ces mesures sont-elles suffisantes pour la sécurité des ouvriers?

L'échéance du 30 juin étant l'une des plus importantes de l'année, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire à cette date de ne point attendre la fin du mois pour nous adresser leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 25 juin. — La dépression signalée hier vers l'ouest de l'Irlande se dirige vers la mer du Nord (750 mm.); la baisse atteint ce matin 10 mm. à Yarmouth, 9 à Cherbourg. La dépression précédente a son centre vers Memel (750 mm.). Un minimum secondaire tend à se former vers le golfe du Lion.

Le vent est assez fort ou fort d'entre ouest et sud sur la Manche et de l'ouest en Bretagne; il est très fort à Cherbourg, faible en Gascogne et en Provence.

Des pluies sont signalées sur l'Allemagne et les Iles-Britanniques.

En France, elles sont tombées dans le nord, où on a recueilli 4 mm. d'eau à Lorient, Cherbourg, Charleville, 3 au Havre.

La température s'abaisse sur le littoral de la mer du Nord. Ce matin, le thermomètre marquait 11° à Cracovie, 15° à Paris, 28° à Athènes.

On notait 12° au mont Ventoux, 11° au mont Aigoual, 8° au puy de Dôme.

En France, des averses sont probables dans le nord et l'est avec abaissement de la température.

A Paris, ce matin, ondée.

Moyenne d'hier 24 juin, 16°4, inférieure de 1°8 à la normale.

Depuis hier midi, température maxima : 21°6; minimum du matin : 14°2.

Baromètre à 7 heures du matin, 757 mm. 5, en baisse jusqu'à midi.

Situation particulière aux ports

La mer est houleuse sur la Manche et agitée ailleurs.

TIRAGE FINANCIER. — Ce matin a eu lieu, à Auteuil, le 3e tirage des obligations émises par la ville de Paris en 1899 (Métropolitain).

Le n° 92,996 gagne 100,000 francs.

Les deux numéros 274,973 et 74,893 gagnent 10,000 francs.

Les trente numéros suivants sont remboursés par 1,000 francs : 177,681, 961,074, 149,303, 69,502, 929,192, 59,270, 121,347, 342,286, 322,481, 107,132, 284,785, 237,608, 249,017, 326,622, 2,172, 212,871, 276,200, 379,126, 204,961, 187,887, 50,596, 258,178, 99,030, 308,824, 47,962, 131,245, 205,227, 37,995, 141,167, 212,937.

LES EMPLOYÉS DE LA COMPAGNIE DES OMNIBUS. — Sur la convocation de leur syndicat, les employés de la Compagnie des omnibus se sont réunis en grand nombre, cette nuit, à la Bourse du travail.

Après avoir entendu M. Moreau, secrétaire général, ils ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le personnel de toutes catégories de la Compagnie générale des omnibus, réuni dans la nuit du 24 au 25, à la Bourse du travail, donne mandat au secrétaire et au conseil d'administration du syndicat des employés de la Compagnie générale des omnibus, de faire de suite les démarches nécessaires pour obtenir :

1° Un minimum de salaire de 5 francs (cette réforme intéresserait tous les employés de dépôt, qui ont un salaire inférieur à 5 francs);

2° La journée de dix heures sans réduction de salaire;

3° La fixation pendant la durée de l'Exposition d'une indemnité à répartir au prorata des journées données par chacun;

S'engage, au cas où la compagnie se refuserait à accéder à ces réformes à user de tous les moyens en leur pouvoir pour les faire accepter.

La sortie s'est effectuée sans incident.

LE 500e ANNIVERSAIRE DE GUTENBERG a été célébré hier, sous les auspices de la Fédération française des travailleurs du livre, avec la collaboration du *Siècle typographique*, au théâtre de l'Athénée-Saint-Germain.

M. Anatole France, de l'Académie française, a fait une conférence des plus intéressantes sur Gutenberg, cette mâle figure qui rayonne sur le monde dans une gloire inaltérable et à qui nous devons l'essor de la pensée humaine.

Mlle Marguerite Lavigne, des concerts Colonne, Mlle Flor Albine, des Bouffes, les poètes et chansonniers Edmond Teulet, Eugène Lemercier, Marcel Legay, Coutard, Ed. Lance, etc., etc., et de nombreux artistes amateurs appartenant à la famille typographique se sont fait entendre au cours d'une représentation où l'on a entendu deux jolis actes : *Chez la Muse*, de M. Edmond Teulet, musique de M. Marietti; *Cœur d'or*, de MM. d'Alberge et Gabriel Ricome, musique de M. Prosper Morton, dont on a également applaudi plusieurs mélodies nouvelles.

Enfin M. Maurice Bonchor a récité, aux applaudissements de tous, quelques-unes de ses plus belles poésies.

La fête s'est continuée le soir, au café Voltaire, par un banquet, sous la présidence de M. Henri Avenel, directeur de l'*Annuaire de la presse française et du monde politique* qui, dans un toast applaudi, a fait l'éloge de la corporation typographique.

Les écrivains, a-t-il dit, savent et reconnaissent ce qu'ils doivent à l'art typographique. De même qu'une pièce de théâtre bien faite a besoin pour être mise en valeur de comédiens excellents, il n'est point de bon livre sans une typographie parfaite.

Après la lecture de télégrammes de l'étranger et de diverses sections de la province, divers délégués de la fédération et du syndicat typographique parisien, M. Eugène Alberge et M. Junius Joyeux, directeur du *Siècle typographique*, ont successivement pris la parole. Puis M. Eugène Baillet a chanté sa *Chanson de Gutenberg*, célèbre parmi les typographes, dont le refrain est « Gutenberg n'a pas de patrie ». Un bal animé a clôturé la fête.

LA MAISON HANTÉE. — Deux agents de la sûreté ont passé les deux dernières nuits dans la maison de la rue de Bourgogne.

Ils n'ont entendu ni cris d'enfant, ni plainte, ni appel.

Par contre, Mlle Marie Baron déclare que les cris qui ont ému sa sensibilité se sont reproduits au cours de ces deux nuits.

On se demande, au service de la sûreté, si cette demoiselle ne serait pas sujette à des hallucinations et si les voisins qui corroborent — faiblement d'ailleurs — ses dires ne seraient pas eux-mêmes victimes d'un phénomène d'auto-suggestion qui, après les récits émouvants faits par Mlle Marie Baron, leur aurait fait prendre pour des plaintes d'enfant des bruits quelconques provenant d'une conduite d'eau ou d'autre part.

LA COLÈRE DE LEMPEREUR. — Un camelot, nommé Albert Lempereur, qui habite dans un hôtel meublé, 19, rue Brancion, avait, hier, fait de copieuses libations et rentrait chez lui en état d'ébriété. Le logeur, Jean Gaytea, crut devoir lui faire de justes observations sur son inconduite. Mais Lempereur prit mal cette paternelle admonestation. Il entra dans une colère furieuse, injuria son propriétaire et le menaça.

A un certain moment, Jean Gaytea se trouvant, prétend-il, en état de légitime défense, s'arma d'un couteau et en frappa de plusieurs coups le camelot.

Celui-ci, grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital Necker.

La foule qui, pendant la dispute, s'était agglomérée devant l'hôtel meublé, a pris fait et cause pour le camelot quand elle l'a vu blessé, et s'est ruée sur le logeur qu'elle frappa de tous côtés, a été sérieusement contusionné.

Les agents sont eu les plus grandes peines à l'arracher à la foule et à le conduire chez M. Raymond, commissaire de police, qui, après l'avoir interrogé, l'a laissé en liberté provisoire.

UN ENFANT MORT DE LA RAGE. — Un enfant vient de mourir de la rage à Saint-Denis. Ce triste événement a produit dans cette ville une profonde émotion. Voici les circonstances dans lesquelles il s'est produit :

Au mois d'avril dernier, une chienne, appartenant à un charbonnier, nommé Ricard, mordait Mlle Mathilde Martin. Aussitôt, la chienne fut mise en observation et reconnue enragée. De l'enquête faite il résultait que la chienne de M. Ricard avait également mordu un petit garçon de douze ans, nommé Anatole Leroux, fils d'un facteur du voisinage, et Mlle Louise Ricard, âgée de dix-sept ans, la propre fille du charbonnier. Tous deux avaient été atteints au bras. Le jeune Leroux avait, en outre, une égratignure au visage.

Tous trois furent conduits à l'Institut Pasteur. Mais Mlle Mathilde Martin seule fut soignée. On jugea que pour les deux autres, les dents de la chienne n'ayant pas traversé les vêtements, il était impossible que le virus eût pénétré dans la chair.

Cependant, le jeune Anatole Leroux était pris, vendredi dernier, d'un malaise qui ne tardait pas à empirer. Bientôt le pauvre petit faisait dans son lit des soubresauts énormes. Il s'efforçait de mordre les personnes qui s'approchaient de lui. On le transporta néanmoins à l'hôpital de Saint-Denis, où il est mort au milieu d'atroces convulsions.

Dès hier, les parents de Mlle Ricard ont conduit leur enfant à l'Institut Pasteur, afin de l'y faire soigner. Deux autres enfants, les petits Henri et Marie Honory, mordus par un autre chien enragé, y ont été conduits également.

Le maire de Saint-Denis a pris un arrêté interdisant la libre circulation des chiens dans la rue. Une quarantaine de chiens et de chats errants ont été abattus.

UN DRAME SANGLANT s'est déroulé, hier soir, à Lyon. Les époux Boucheton, le mari âgé de quarante-sept ans, la femme de trente-quatre, exploitaient, rue de Marseille, 87, un petit restaurant. Le mari, alcoolique invétéré, faisait de fréquentes scènes de violence à sa femme. Son attitude devint encore plus menaçante ces derniers temps, car il avait cru surprendre des relations de sa femme avec un client. Vers dix heures du soir, comme le dernier consommateur venait de sortir, le mari adressa quelques injures à sa femme, puis lui jeta un siphon à la tête. Mme Boucheton, sérieusement blessée, répondit en lançant un encrier à son mari. Celui-ci, furieux, la saisit par les cheveux et la traîna sur le plancher. La malheureuse, affolée, saisit un couteau sur une table et en porta un coup violent à Boucheton. Ce dernier, atteint à la poitrine, sortit dans la rue, criant :

— A moi! c'est ma femme!... Misérable! tu iras en prison!

Puis, soutenu par des voisins, il se dirigea vers un pharmacien, mais il tomba mort sur la porte. Le poumon avait été traversé.

La femme Boucheton a été aussitôt arrêtée. Elle a été conduite à l'Hôtel-Dieu pour être soignée de ses blessures.

UN MARI TROP FAIBLE. — Dans la commune d'Hautefage (Lot-et-Garonne), au lieu dit Courbonne, vivaient dans l'aisance le sieur Cambon, sa femme et son fils. La femme, abusant de la faiblesse physique et intellectuelle de son mari, l'obligeait à travailler sans cesse et se livrait sur lui à des voies de fait. Elle avait fini par faire partager par son fils sa haine contre le malheureux père.

Il y a deux jours, Cambon fut particulièrement maltraité; sa femme le frappa publiquement avec un bâton et le blessa grièvement à la tête. Son fils, excité par la mère, le cribla de coups de pierres. Cambon dut s'aliter. Ses frères, prévenus, vinrent lui rendre visite et se firent accompagner d'un médecin qui annonça à la famille que Cambon ne survivrait pas aux coups qu'il avait reçus.

Cambon, en effet, est mort hier.

La femme Cambon et son fils ont été arrêtés.

NAUFRAGE. — Par suite du violent coup de vent qui a soufflé dans la nuit de dimanche le bateau de pêche *Augustine-Honorine*, de Berville, a chaviré et est venu s'enfoncer à demi dans la vase à environ un mille du rivage en face de Vasouy (Calvados). Les deux hommes qui montaient cette barque ont été noyés : Joseph Le Dizet, patron, âgé de trente-quatre ans, qui laisse trois enfants en bas âge et une veuve dans un état intéressant, et Eugène Bazil, matelot, âgé de vingt-huit ans, célibataire.

INFORMATIONS DIVERSES

— Deux conférences seront données par Mme Annie Besant, à l'occasion du congrès théosophique international, ce soir et jeudi, à huit heures et demie, à l'Hôtel des sociétés savantes, 28, rue Serpente, sur les sujets suivants : le 25 juin, sur la science antique et la science moderne; le 28 juin, sur les preuves de la Théosophie.

— Visitez les Grands Magasins Dufayel. Livraison franco d'emballage dans toute la France.

Catalogue franco sur demande.

Tous les jours, nombreuses attractions aux Grands Magasins Dufayel.

— *Mieux, meilleur marché.* — Les meubles et articles de jardin sont vendus aux établissements Allez frères, 1, rue Saint-Martin, aux prix les plus bas de tout Paris.

Catalogue franco sur demande.

TRIBUNAUX

M. Marin contre la « Croix ». — Le procès de M. Marin, auteur de l'*Histoire documentaire de l'affaire Dreyfus*, contre la *Croix*, vient d'être jugé par la 9e chambre. Il s'agissait du refus de la *Croix* d'insérer une lettre de M. Marin qui rectifiait les appréciations émises par un précédent article de la *Croix* sur une réponse que l'auteur de l'*Histoire documentaire de l'affaire Dreyfus* avait antérieurement adressée à la *Croix*.

M. Marin a présenté lui-même sa demande. L'avocat de la *Croix*, Me Chenu, a prétendu que le passage de la lettre de M. Marin : « Sans doute vous servez un intérêt, en faisant fi des rudiments de l'arithmétique et de la logique » rendait la lettre insérable dans la *Croix*.

Le tribunal, n'admettant pas cette prétention, a condamné la *Croix* à l'insertion de la lettre du capitaine Marin, sous peine d'une astreinte de 25 francs par jour de retard.

LIBRAIRIE

Livres à emporter au moment de quitter Paris : le premier volume du *Théâtre de Meilhac et Halévy*, le *Gardien du feu*, d'A. Le Braz, et le livre si charmant de Lucien Perey sur le dix-huitième siècle, *Figures du temps passé*.

LE CHEMIN DU REPOS

C'est comme poète que se révèle aujourd'hui M. Maurice Pottecher, le fondateur du Théâtre du Peuple, dont les spectacles attirent chaque année à Bussang de nombreux pèlerins. Le volume qu'il vient de publier à la librairie du Mercure de France, sous ce titre, le *Chemin du repos* est un recueil de poèmes remarquables, surtout, par la simplicité volontaire de la forme, et où le souffle de la nature a passé : livre d'émotion sincère et sereine, où l'art s'est affranchi des complications artificielles par un vigoureux effort vers le simple et le vrai.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Dernière Création PERNOT

PARISETTE

Exquise Gaufrette fondante

IMPORTANTE MAISON DE BORDEAUX

Offre sa représentation Paris, province, étranger à personnes honorables ayant belles relations; conditions avantag^ses. B.C. 32, poste Chartrons, Bordeaux.

THÉATRES

Ce soir :

A l'Athénée, dernier spectacle classique avant les adieux de Mme Maria Guerrero, qui les fera le samedi 30 juin.

— A l'Opéra-Comique :

Le service de seconde pour *Iphigénie en Tauride* sera reçu demain mardi.

L'Opéra-Comique a fixé aux dates suivantes les sept représentations d'*Iphigénie en Tauride* que Mme Rose Caron doit encore donner :

Mardi 26 juin, samedi 30 juin, mardi 3 juillet, vendredi 6 juillet, lundi 9 juillet, jeudi 12 juillet, dimanche 15 juillet.

Mlle Pauline Vaillant, sœur de Mme Vaillant-Couturier, a chanté pour la première fois, hier, en matinée, les *Noces de Jeannette*. Le public lui a fait bon accueil.

— Le troisième grand concert officiel, qui aura lieu jeudi prochain, dans la salle des fêtes du Trocadéro, sera particulièrement intéressant.

On y exécutera des œuvres d'Auber, d'Alfred Bruneau, de Reyer, de Lalo, de M. P. Vidal et de M. Henri Maréchal. On y entendra MM. Delmas, de l'Opéra, et Sarasate.

En voici, du reste, le programme exact :

Ouverture de *Lestocq* (Auber).

Messidor, tableau symphonique de la cathédrale d'or (Alfred Bruneau).

Erostrate, Introduction et air du 2e acte; M. Delmas (E. Reyer).

Symphonie espagnole, pour violon et orchestre; scherzando, andante, finale; M. Sarasate (Ed. Lalo).

La *Burgonde*, fragments du ballet; entrée, les Bayadères, les Kazares, les Byzantines, les Italiotes (P. Vidal).

Antar, tableaux symphoniques : Marche au désert, le Songe d'Antar, Entrée triomphale (H. Maréchal).

Prix des places : Loges couvertes et découvertes, 2 fr. la place; fauteuils de parquet, 1 fr.; amphithéâtre et tribunes, 50 centimes.

— La conférence que M. Ferdinand Brunetière devait donner, le 10 avril dernier, à l'Hôtel de la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, « Pour le monument de Bossuet », et qui dut être ajournée, en raison de son état de santé, est définitivement fixée au mercredi 27 juin, à deux heures et demie. Sujet : *Le lyrisme de Bossuet*.

— M. Paul Milliet vient d'avoir la douleur de perdre son jeune fils, emporté à l'âge de sept ans.

L'enterrement aura lieu demain mardi, à dix heures très précises, à l'église de l'Annonciation, à Passy. On se réunira à la maison mortuaire, 83, rue de la Tour.

— La Catalogne a généralement la réputation, jusqu'ici justifiée, d'être l'une des provinces les plus libérales de l'Espagne. Il faut, pourtant, sans doute, faire une exception pour la ville de Manresa, qui dépend de l'intendance de Barcelone.

L'un des directeurs d'une troupe dramatique qui donnait des représentations en cette ville, M. Luis Milla, écrivait dernièrement à un journal de Madrid, la *España artistica* : « Mon cher monsieur, l'alcade de Manresa, don Ignacio de Loyola March, a défendu à la compagnie dramatique que dirigent MM. Rojas et Milla la représentation des drames le *Comte de Monte-Cristo* et la *Dame aux camélias*, ces œuvres de Dumas (père et fils) étant immorales. M. l'alcade a dit, pour appuyer son interdiction, qu'« il doit rendre compte de ses actions à Dieu et aux hommes ». Et le journal de la localité, l'*Union*, qualifie d'« indécentes et immorales » les compagnies dramatiques. En présence de ces faits, les directeurs ont jugé à propos de s'éloigner.

SPECTACLES DU LUNDI 25 JUIN

Opéra. 8 h., les Huguenots. — Mardi, 8 h., Tannhæuser.
Français (th. de l'Odéon). 8 h. 1/2. — Le Baiser. — Mlle de la Seiglière.
Opéra-Com. 8 h. 1/4. — Les Noces de Jeannette. — Hensel et Gretel.
Odéon (Gymnase). 8 h. 1/2. — L'Arlésienne.
Vaudeville. 8 h. 3/4. — Mme Sans-Gêne.
Th. Sarah-Bernhardt. 8 h. 1/2. — L'Aiglon.
Variétés. 8 h. 1/4. — Le Mari d'Hortense. — Les Brigands.
Châtelet. 8 h. 1/2. — La Poudre de Perlimpinpin.
Gaîté. 8 h. 1/2. — Rip.
Porte-St-Martin. 8